

**COMPTE
RENDU**
www.fnte.cgt.fr



Réunion mesures catégorielles 2025 personnels civils 23 octobre 2024 : *ESTIMONS NOUS HEUREUX !*

En introduction le DRH-MD a rappelé le contexte, le Projet de Loi de Finance passe depuis le 21 octobre en première lecture à l'Assemblée Nationale.

Concernant le ministère des Armées le budget correspond ni plus ni moins à la trajectoire de la LPM.

Un effort considérable, un budget confortable de 50 milliards, un taux de chômage stabilisé, une baisse forte de l'inflation selon le DHR-MD nous pouvons *nous estimer heureux* de la position particulière du ministère.

Pour le DRH-MD, la situation au regard des effectifs est satisfaisante, il souligne la remontée en puissance des emplois militaires. Pour le personnel civil, moins de départs en détachement de fonctionnaires, un ralentissement de démissions des ICT, un meilleur rendement des concours qui permettrait une éclaircie pour les corps techniques, là encore *estimons nous heureux* car dans les autres ministères « l'heure » est à la baisse des effectifs.

Pour 2025 malgré une hausse de 292 ETP nous constatons qu'elle est concentrée sur les catégories A et B. Alors que les ETP des catégories C (- 110) et des ouvriers d'Etat (-657), comme les années précédentes sont à la baisse, conséquence démographique selon le DRH-MD qui cependant assure que les recrutements sont maintenus.

Sur les mesures salariales en souffrance pour 2024, l'administration affirme une ambition de déblocage des mesures « coincées » au guichet unique. Notamment pour les ouvriers d'état : la prime de recrutement, changements de groupes au choix et à l'essai en plus des droits normaux. La création de l'indemnité spécifique DRM est également bloquée. La **CGT** s'interroge sur la mise en œuvre dès 2024.

Le taux pro pro des paramédicaux de SSA devrait être connu d'ici la fin du mois en revanche aucune garantie sur le niveau de ce taux.

Pour 2025 le DRH-MD a rappelé que les mesures sont conditionnées par l'adoption de la loi de finances...

Quelques points d'attention :

- Pour les grilles DINUM (Direction Interministérielle du Numérique) I et II, la II ne serait pas appliquée au MinARM, jugée « hors sol » l'administration veut conserver une cohérence entre les ASC et les fonctionnaires...les revalorisations seront ciblées.
- La revalorisation de l'indemnité sur site isolé, rien en 2024, elle sera proposée en mesures nouvelles pour 2025, le DRH-MD a précisé que ce serait au détriment d'autre chose (sur le budget de la DGA) mais que s'étant engagé à le faire la mesure sera portée en interministériel, pour autant rien n'est gagné !
- La revalorisation socle IFSE filière technique ICD et TSEF, est prévue pour novembre 2025, quid des ATMD ? Pour la filière administrative la revalorisation SOCLE IFSE est prévue pour décembre pour les attachés, SA et pour les adjoints mais sur la base d'une approche métier. *Estimons-nous heureux ...* pour les catégories C le montant servi au MinARM est supérieur à la moyenne interministérielle.

En conclusion encore un saupoudrage de mesures, sans garanties budgétaires ... mais *nous devrions nous en satisfaire* dans une conjoncture défavorable qui réduit encore plus les dépenses publiques !

Pour la **CGT**, il n'y a vraiment pas de quoi *s'estimer heureux* quand les conditions de vie et de travail des agents fonctionnaires, non titulaires, et ouvriers de l'état, actifs et retraités, vont encore se dégrader avec, entre autres, de nouveaux reculs s'agissant des droits à la protection sociale, la non-revalorisation de la valeur du point de l'indice (-18% depuis 2010), le creusement des inégalités salariales et professionnelles entre les femmes et les hommes.

